

R É S O L U T I O N
2020-058

LISTES DES SALAIRES ET DES CHÈQUES

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Marc-de-Figuery ne peut administrer ses affaires faute de quorum à compter du 13 janvier 2020, et ce, à la suite de la démission de quatre élus;

CONSIDÉRANT QUE tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 14 janvier 2020, le Président de la Commission municipale a désigné monsieur Martin St-Laurent, membre de la Commission municipale, et en son absence madame Sylvie Piérard, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de la paroisse de Saint-Marc-de-Figuery et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le paiement des salaires des employés de la municipalité le 9 septembre 2020, tel qu'il est prévu dans la liste du 8 septembre 2020, au montant de 2 565,21 \$.

D'AUTORISER le paiement de factures aux différents fournisseurs suivants:

Liste de chèques au 10 septembre 2020			
N° chèque	Nom	Description	Montant
C2000097	C.D. BOUTIN	Diesel (niveleuse, Kubota), essence (pick up, tracteur pelouse), produits ménagers, tape, sacs zip lock, huile duron, quincaillerie, frais de poste	783,38 \$
C2000098	VILLE D'AMOS	Site d'enfouissement	4 409,97 \$
P2000179	BOIS TURCOTTE LTÉE	Séchoir	31,03 \$
P2000180	Bélanger Doris	Support pour écran double - inspecteur	85,59 \$
P2000181	La Capitale Assureur adm. publique inc.	Assurances collectives - septembre	1 292,38 \$
P2000182	H2Lab inc.	Test PP2	151,77 \$

P2000183	IMPRIMERIE HARRICANA	Journal - août	496,69 \$
P2000184	LES MATÉRIAUX 3+2 LTÉE	Dalle patio	95,87 \$
P2000185	RP EXPRESS	Transport test PP2	13,42 \$

Martin St-Laurent
Membre
Commission municipale du Québec

La version numérique de ce document constitue l'original de la Commission municipale du Québec	
Secrétaire	Vice-président